

TRIBUNE

Venise : quand la lutte contre le surtourisme tourne à la surveillance orwellienne

Article réservé aux abonnés

La cité italienne vient de mettre en place une taxe pour les visiteurs journaliers impliquant un QR code pour toute la population. Un dispositif inédit anti-tourisme totalitaire, alerte le géographe Rémy Knafou.



Depuis le 18 avril, le "Contributo di accesso" à Venise est en vigueur les jours de fréquentation de pointe (54 jours, cette année) ; cette contribution, mise en place expérimentalement l'an dernier, est désormais établie (elle coûte 5 € par personne et par jour, 10 € si l'on s'y prend au dernier moment) et pèse sur les visiteurs à la journée, cette catégorie de touristes que les lieux touristiques n'aiment guère, car ils encombrant, salissent et dépensent peu. Il est vrai que Venise a à faire face à un nombre très élevé de ces visiteurs d'un jour, environ 10 millions par an, contre 13 millions de touristes qui dorment au moins une nuit.

C'est la première fois, dans le monde (contemporain), qu'un péage pour piétons est organisé pour accéder à une ville de cette importance. Cette première s'appuie sur un dispositif d'une complexité particulière au point qu'il est permis de penser que même une administration française n'aurait probablement pas pu faire mieux. Ainsi, la liste des catégories exemptées du paiement de la contribution d'accès (mais ayant l'obligation de demander une exemption) énumère pas moins de 31 cas d'exemption, sachant qu'elle vient s'ajouter aux 5 catégories exemptées à la fois du paiement et de la demande d'exonération. Pour faire payer cette taxe aux excursionnistes a été mis en place un complexe et coûteux dispositif de contrôle de l'ensemble de la population se trouvant à Venise puisque, les jours où cette mesure est en place, tous ceux qui s'y déplacent (Vénitiens, étudiants, salariés des entreprises, touristes, excursionnistes, etc.) doivent être en mesure de produire un QR Code en cas de contrôle.

Une disposition entraînant un tel contrôle de la population d'une ville est une première dans une démocratie, qui doit amener à réfléchir au type de société que sous-tend cette mesure abondamment répercutée par les médias du monde entier. Surtout lorsqu'on rappelle que, depuis 2020, la ville de Venise a mis en place un dispositif de surveillance des personnes et des flux grâce à un dense réseau de caméras intelligentes permettant de savoir à tout moment qui est présent dans les différents lieux de la ville (on y distingue notamment les Vénitiens, les habitants de la Vénétie, les navetteurs, les autres Italiens, les différentes nationalités de visiteurs), en en faisant la première « Smart City » en Italie.

Si le contrôle de ce qui se passe dans les rues de Venise peut sembler légitime dans un lieu qui reçoit autant de monde et où des problèmes dus à la densité de la fréquentation peuvent se produire, le fait que, certains jours, toute personne se trouvant dans Venise doive produire une preuve d'être exonérée du paiement de la taxe ou l'avoir payée interroge. Du responsable souci d'assurer la sécurité dans l'espace public au contrôle généralisé de toute une population (car pour payer la taxe ou demander son exonération, il faut donner son identité, sa date de naissance, son lieu de naissance, une adresse mail, un numéro de téléphone), il n'y a qu'un pas qui, dans la Sérénissime, est franchi sans état d'âme, au nom de la lutte contre le « surtourisme ». Mais il est permis de penser que la véritable explication est autre.

En effet, contrairement à ce qu'affirment les autorités vénitiennes, cette taxe n'est pas un outil destiné à réguler les flux touristiques. La meilleure preuve en est que son expérimentation, en 2024, a rapporté deux fois plus que ce qui avait été prévu : sans aller jusqu'à affirmer que la taxe a attiré des visiteurs supplémentaires, on constatera qu'elle n'a pas dissuadé, comme cela était du reste prévisible.

Alors, à quoi sert cette taxe si médiatisée ? Une première réponse réside dans une facile rentrée de cash pour la ville : les 2,4 millions d'euros qu'a rapporté la taxe en 2024 ont d'abord servi à rembourser l'usine à gaz mise sur pied pour communiquer à son sujet et la

percevoir, mais dès 2025, l'opération devrait être bénéficiaire, même si la municipalité déploie des efforts pour dire que cette taxe ne sert pas à faire de l'argent.

Pourtant, l'affectation du produit de cette taxe à l'entretien de la ville n'aurait rien d'illégitime, puisque les visiteurs contribuent effectivement à la salir et à faire déborder en fin de journée ses très nombreuses poubelles. De ce point de vue, Venise aurait pu ne pas être originale : beaucoup de lieux qui subissent des flux qu'ils ne peuvent contrôler cherchent à compenser cette situation par une augmentation de leur revenu. Mais Venise n'est pas dans ce cas, puisque si la ville souhaite effectivement limiter le nombre des visiteurs à la journée (les fameux « *mordi e fuggi* », littéralement traduits par "mords et fuis", expression qui désigne les touristes qui visitent Venise en une journée), elle n'entend pas pour autant réduire le nombre des touristes, puisqu'elle accroît régulièrement sa capacité d'accueil (en particulier, haut de gamme, la plus rémunératrice), tandis que l'aéroport produit un plan pour doubler son trafic d'ici à 2037 !

Il est donc permis de penser que cette taxe poursuit d'autres objectifs, non affichés, voire incomplètement pensés : montrer aux inspecteurs de l'UNESCO qui la menacent régulièrement de l'inscrire sur la piste du patrimoine en péril que la ville déploie des efforts pour lutter contre les excès du tourisme est une hypothèse plausible ; dissimuler derrière la prétendue régulation de la sur-fréquentation pour la sauvegarde d'une ville unique, la réalité d'une stratégie du « tout tourisme » est également très plausible.

Mais, pour aller plus loin, il faut considérer la conception orwellienne qui a présidé à la mise en place de cette taxe, car venant après la « Smart City », elle parachève la surveillance de tous ceux qui vivent à Venise, à l'année comme à la journée, dans une adaptation vénitienne de la « loi des suspects » (les conditions de contrôle du paiement de la taxe affectent tout le monde, même les Vénitiens). On franchit alors, consciemment ou inconsciemment, une nouvelle étape dans l'histoire du tourisme, y compris dans la définition du « tout tourisme », qui devient un tourisme totalitaire, au sens d'un tourisme qui étend sa sphère d'influence à tout ce qui lui échappe. Ainsi s'achève la démonstration que la planète touristique, saisie par le vertige des grands nombres et de la manne qui en découle, est de plus en plus dans l'incapacité de se réguler et de se penser un avenir compatible avec la conservation de l'habitabilité de la Terre.

Rémy Knafou

Professeur émérite, université Paris 1- Panthéon- Sorbonne

Auteur de « Réinventer (vraiment) le tourisme, en finir avec les hypocrisies du tourisme durable », éditions du faubourg.